



Schweizerischer Sportfischer-Verband
Association Suisse des Pêcheurs Sportifs
Associazione Svizzera dei Pescatori Sportivi

Règlement « ASPS » des épreuves nationales.

Championnat Suisse par équipes, Sélections,
Championnat Suisse Libre et Championnat classique.

Règlement valable pour toutes nos compétitions se déroulant à l'étranger. Si une de celle-ci devait avoir lieu en Suisse, le règlement serait adapté aux réglementations cantonales en vigueur et les changements seront indiqués sur l'invitation.

1. Participation	Page	2
2. Organisation		3
3. Qualification		7
4. Tirage au sort		7
5. Temps de préparation, aide de l'extérieur		9
6. Place de concours		10
7. Amorces et esches		10
8. Concours		11
9. Signaux		3
10. Pesage des Poissons		14
11. Protêt		14
12. Classements et pénalités		15
13. Disqualification		16
14. Distribution des prix		17
15. Accident		17
16. Règlements		18
17. Conclusions		18



1. Participation

Championnat suisse par équipes

Ne peuvent participer que les pêcheurs qui sont affiliés à l'ASPS

Les étrangers doivent être en possession d'un permis B ou C.

Le champion Suisse par équipes sera désigné sur trois compétitions différentes.

Le parcours est divisé en quatre secteurs A - B - C - D.

Chaque équipe annoncera à l'avance ses quatre pêcheurs

Sélections

Ne peut participer que le pêcheur qui :

- a atteint l'âge de 14 ans révolu
- est affilié à l'ASPS
- est en possession de la carte de licence

Ne peuvent prendre part aux sélections que les pêcheurs en possession du passeport Suisse.

Les pêcheurs étrangers peuvent prendre part aux sélections, à condition qu'ils présentent une justification écrite comme quoi, ils ont fait la demande de nationalité Suisse.

Si un de ces pêcheurs devait se qualifier pour les championnats du monde, il pourra y prendre part seulement s'il peut présenter son passeport Suisse à la fin de la sixième manche. Si ce n'est pas le cas, le pêcheur classé au rang suivant sera qualifié à sa place et ceci sans possibilité de recours.

Pour pouvoir participer aux sélections, la cotisation annuelle doit être payée.



Pour commander une nouvelle carte licence, la commission sportive doit recevoir **1 photo passeport** individuel du pêcheur. En même temps, il faut transmettre l'adresse, la date de naissance et le numéro de téléphone.

Championnat Suisse libre

Les pêcheurs qui ne font pas partie de notre association peuvent également participer. Ils doivent respecter les règlements de l'association. Les étrangers doivent être domiciliés en Suisse.

Pour alléger le travail de la commission sportive, les inscriptions doivent si possible être envoyées dans les délais. Les inscriptions tardives sont acceptées sur place.

Championnat Suisse Classique

Pour pouvoir participer, il faut que la société affiliée ou le membre individuel soit en ordre avec la cotisation annuelle de l'association et pour les étrangers, être domicilié en Suisse

Pour alléger le travail de la commission sportive, les inscriptions doivent être envoyées dans les délais. Les inscriptions tardives peuvent être refusée par la commission sportive.

2. Organisation

Championnat suisse par équipes

Il est laissé libre à chaque équipe d'effectuer au maximum 2 changements par manche, concours après concours.
Cependant ceux-ci doivent être inscrits sur les fiches avant le tirage au sort.

Chaque section peut annoncer un nombre illimité d'équipes

Le concours dure 3 (trois) heures

Les poissons ne seront pas comptés, seulement pesé. On attribuera un point par gramme de poids. Dans cas exceptionnel, annoncé avant le tirage au sort. (pt. Par poisson). Le poisson pourra être compté.



Un classement sera établi pour chaque secteur.

Pour le classement par équipe, on additionnera les points rangs individuels des pêcheurs de chaque secteur.

En cas d'égalité, la décision se fera à l'aide du meilleur résultat, ensuite du deuxième, ainsi de suite.

S'il devait toujours avoir égalité, la décision se ferait avec le poids total, pêché par les quatre pêcheurs.

Le vainqueur sera l'équipe qui a le moins de points au total des trois concours.

Le concours dure 3 (trois) heures.

La distance à respecté entre chaque pêcheur est la suivante:

Lac : au moins 7 m, selon les possibilités
Canal : au moins 10 m, selon les possibilités
Rivière : au moins 11 m, selon les possibilités

Les responsables du piquetage pourront décider d'agrandir ou réduire la distance selon la place à disposition.

Sélections

Les participants aux sélections seront répartis dans un certain nombre de secteurs qui peut varier suivant le nombre de pêcheurs. Au fur et mesure des manches, le nombre de secteurs peut varier selon la participation. Le nombre de pêcheurs par secteur devra lui varier le moins possible.

Au début des sélections, 6 pêcheurs seront nommés têtes de série pour l'ensemble des 6 manches. Il s'agit des pêcheurs qui ont fait partie de la sélection nationale et participé aux CM de l'année précédente. Ces pêcheurs seront répartis par un tirage au sort dans les différents secteurs. Ensuite, ils tireront un numéro dans le secteur correspondant. Les numéros restants seront mélangés et les autres pêcheurs pourront tirer au sort leurs places.

Il sera pêché 6 manches de 3 heures, soit 2 en lac, 2 en canal et 2 en rivière dans le cas, ou les eaux correspondantes seraient à disposition.

Les 6 manches seront comptabilisées, **le plus mauvais résultat sera divisé en deux**. Aucun résultat ne sera tracé.

En aucun cas, une manche effectuée ne sera annulée.



Pour chaque manche, un classement sera établi.

En cas d'égalité dans un même secteur, les pêcheurs concernés marqueront un nombre de points équivalant à la moyenne des places qu'ils auraient dû occuper.

Ex:

No1: 2 pêcheurs ex aequo à la 5ème place marqueront $(5 + 6) : 2 = 5,5$ points

No2: 3 pêcheurs ex aequo à la 8ème place marqueront $(8 + 9 + 10) : 3 = 9$ points.

Si le nombre de pêcheurs par secteur n'est pas le même dans l'ensemble des secteurs lors d'une même manche, les pêcheurs classés au dernier rang du ou des secteurs plus nombreux prendront le même nombre de points que le pêcheur classé au dernier rang du secteur le moins nombreux. Un + sera rajouté à leurs résultats, par ex : 8+, le ou les différents + permettront de départager les pêcheurs en cas d'égalité lors du résultat final. Un + n'est pas divisible lors de la division en deux du plus mauvais résultat.

Le classement final sera établi à l'aide du rang des 6 manches effectuées (pas de résultats tracés).

En cas d'égalité de points lors du classement final, la différence se fera d'abord avec le meilleur résultat des 6 manches, ensuite le 2ème, etc. etc., ensuite le poids total des 6 manches, ensuite par tirage au sort.

A la fin des 6 manches, les 6 premiers classés des sélections seront qualifié au championnat du monde.

Championnat Suisse libre (sans amorce)

Le championnat Suisse libre se déroulera sur un secteur unique. Les hommes et les femmes pêcheront ensemble dans la catégorie correspondante à leurs âges.

Le classement final se fera en 4 catégories:

Actives (jusqu'à 50 ans)

Vétérans (à partir de l'année des 51 ans)

Un vétérans peut pêcher avec les actifs s'il le désire.

Juniors (jusqu'à 18 ans)

Le concours dure 3 (trois) heures.

La distance a respecté entre chaque pêcheur est la suivante:

Lac : au moins 7 m, selon les possibilités

Canal : au moins 10 m, selon les possibilités

Rivière : au moins 11 m, selon les possibilités

Les responsables du piquetage pourront décider d'agrandir ou réduire la distance selon la place a disposition.



Avant et pendant le concours, l'amorçage est strictement interdit !!

Un classement sera établi pour chaque catégorie.

Les poissons ne seront pas comptés, seulement pesé. On attribuera un point par gramme de poids.

Le champion ou la championne Suisse sera celui ou celle, qui aura obtenu le plus de points dans sa catégorie

En cas d'égalité de points, les pêcheurs ou les pêcheuses seront classés au même rang.

Championnat Suisse classique

Le classement final se fera en 3 catégories. Les hommes et les femmes pêcheront ensemble dans la catégorie correspondante à leurs âges.

Actives (jusqu'à 50 ans)

Vétérans (à partir de l'année des 51 ans)

Un vétérans peut pêcher avec les actifs si il le désire.

Juniors (jusqu'à 18 ans)

Les secteurs ne sont pas fixer à l'avance, le nombre de secteurs sera fixé a dépendance des participants.

Le concours dure 3 (trois) heures.

La distance a respecté entre chaque pêcheur est la suivante:

Lac : au moins 7 m, selon les possibilités

Canal : au moins 10 m, selon les possibilités

Rivière : au moins 11 m, selon les possibilités

Les responsables du piquetage pourront décider d'agrandir ou réduire la distance selon la place a disposition.



3. Qualifications

Championnat suisse par Equipes

Le champion Suisse participe au championnat du monde des clubs, le deuxième participe au championnat d'Europe et le troisième participe aux 6 Nations. Si une équipe ne désire pas participer à la compétition pour laquelle elle est qualifiée, elle pourra être remplacée par la prochaine équipe. C'est l'équipe qui est qualifiée, 2 équipes d'un même club peuvent se qualifier.

Championnat du Monde des Nations

Pêcheront le premier jour de la compétition, les 5 premiers pêcheurs classés selon les sélections.

Le pêcheur classé au 6ème rang sera engagé comme réserve officielle. Il fera le voyage au Championnat du Monde et pêchera sur décision du coach.

Si un pêcheur classé ne veut pas participer au Championnat du Monde, il ne sera pas tête de série l'année suivante. Il sera remplacé par le pêcheur classé à la septième place des sélections. En cas de plusieurs défections le choix du remplaçant sera fait selon l'ordre du classement de sélections.

4. Tirage au sort

Championnat suisse par Equipes

Les fiches de concours seront distribuées aux responsables de chaque équipe.

Chaque équipe désignera elle-même la répartition de ses pêcheurs dans les différents secteurs (A-B-C-D) en l'inscrivant en haut à gauche sur la fiche de concours.



Le responsable de chaque équipe tire une enveloppe avec 4 numéros préparés à l'avance à l'aide de la grille de tirage et la remettra au fonctionnaire pour remplir les fiches.

Celui-ci reporte le numéro tiré à droite dans le coin supérieur de la fiche de concours. Il enlève les parties inférieurs et les donner aux responsables d'équipes. Le tirage des places de concours et la distribution des fiches sont ainsi terminés.

La réglementation pour le membre d'une équipe qui arrive trop tard est sous la responsabilité du responsable d'équipe et non sous celle du fonctionnaire de l'association.

Sélections

Lors des sélections, la 1ère manche est tirée au sort

Si le parcours change pour la 2ème manche, on tirera au sort à nouveau.

Si la 2ème manche se déroule sur le même parcours, le mieux classé prendra la place du moins bien classé et ainsi de suite.

Dans tous les cas, les mêmes pêcheurs restent dans le même secteur pour les 2 manches.

Championnat Suisse libre et classique

Les fiches seront distribuées aux responsables de chaque section. Ceux-ci les distribueront à leurs pêcheurs.

Le fonctionnaire reporte le numéro dans le coin supérieur droit de la fiche de concours. Il sépare la partie du bas, qu'il donne au pêcheur.

Les pêcheurs, qui arriveront après le tirage au sort, s'informeront auprès du fonctionnaire, si il est encore présent, ou ensuite auprès d'un camarade de société.



5. Temps de préparation aide de l'extérieur

Championnat suisse par équipes

Le pêcheur a à sa disposition depuis le début du tirage au sort, au minimum 2 heures pour se rendre à sa place et se préparer pour la compétition.

Le pêcheur ne peut plus recevoir d'aide de la part d'un accompagnant ou d'une autre personne une heure avant le début du concours jusqu'à la pesée, (sauf cas de force majeure).

Sélections.

Lors des sélections, le pêcheur a à sa disposition depuis le début du tirage au sort, au minimum 1 heure ½ pour se rendre à sa place et se préparer pour la compétition.

Le pêcheur ne peut plus recevoir d'aide de la part d'un accompagnant ou d'une autre personne, une heure avant la début du concours jusqu'à la pesée, (sauf cas de force majeure).

Championnat Suisse libre

Le pêcheur a à sa disposition depuis le début du tirage au sort, au minimum 1 heure pour se rendre à sa place et se préparer pour la compétition.

Le pêcheur peut se faire aider jusqu'au début du concours.

Championnat Suisse classique.

Le pêcheur a à sa disposition depuis le début du tirage au sort, au minimum 1h30 heures pour se rendre à sa place et se préparer pour la compétition.

Le pêcheur ne peut plus recevoir d'aide de la part d'un accompagnant ou d'une autre personne une heure avant le début du concours jusqu'à la pesée, (sauf cas de force majeure).



6. Place de concours

Le pêcheur est totalement libre d'utiliser la place qui est mise à sa disposition. A cette occasion, il ne doit ni gêner, ni handicaper ses voisins.

Il est interdit aux participants de:

- se tenir dans l'eau pour pêcher
- déplacer des pierres sur la rive
- d'apporter des changements aux buissons et aux arbres
- pêcher sur des pontons ou des plate-formes qui seraient utilisées comme avancement sur l'eau.

Chaque pêcheur doit laisser la place, sur laquelle il a pêché, dans son état original, propre et sans déchets.

7. Amorce et esches

Championnat suisse par équipes et sélections

Une heure avant le début du concours, l'amorçage et les esches doivent être prêtes pour le contrôle de la commission sportive. L'amorçage doit être prête à pêcher et ne peut plus être tamisé ou brassé avec une perceuse. Après le début du concours, on ne peut plus apporter d'amorçage sur sa place. Cela est également valable pour les esches.

Si cela est permis par la loi, les esches biologiques et les pâtes sont autorisées.

L'amorçage est limité à 17 Litres par concours. Des limitations peuvent être annoncées sur la convocation selon les parcours.

Esches : maximum 2.5 Litres y compris 0,75 litre de fouillis ou vers de vase (Eurobox $\frac{3}{4}$) par manche. Les boîtes Eurobox sont obligatoires pour le contrôle des esches.

Pour toutes les compétitions, il est **strictement interdit** pour l'amorçage de jeter à l'eau des filets métalliques, des filets en toile et des bas nylon.



Sont interdits:

Toutes les esches synthétiques, les poissons morts ou vivants, tous les produits qui ne sont pas biodégradables.

Championnat Suisse classique

Une heure avant le début du concours, l'amorçage et les esches doivent être prêtes pour le contrôle de la commission sportive. L'amorçage doit être prête à pêcher et ne peut plus être tamisé ou brassé avec une perceuse. Après le début du concours, on ne peut plus apporter d'amorçage sur sa place. Cela est également valable pour les esches.

Si cela est permis par la loi, les esches biologiques et les pâtes sont autorisées.

L'amorçage est limité à 17 Litres par concours. Des limitations peuvent être annoncées sur la convocation selon les parcours.

Esches : maximum 2.5 Litres.

Foullis et vers de vase sont interdits.

Pour toutes les compétitions, il est **strictement interdit** pour l'amorçage de jeter à l'eau des filets métalliques, des filets en toile et des bas nylon.

Sont interdits:

Toutes les esches synthétiques, les poissons morts ou vivants, tous les produits qui ne sont pas biodégradables.

Championnat Suisse libre

Si cela est permis par la loi, les esches biologiques et les pâtes sont autorisées

Avant et pendant le concours, l'amorçage est strictement interdit !!!

Sont interdits:

Toutes les esches synthétiques, les poissons morts ou vivants, tous les produits qui ne sont pas biodégradables.



8. Concours

La pêche se fera sur son propre numéro, Sur la base des conditions de l'endroit et sur décision de la commission sportive, entre son propre numéro et le numéro suivant.

La longueur des cannes est limitée à la mesure de 13m et ne doit pas dépasser cette mesure.

Le pêcheur peut avoir un nombre illimité de cannes prêtes à portée de main.

Il ne peut utiliser qu'une seule canne à la fois, équipée avec un flotteur et un hameçon simple.

Pendant le concours, la canne peut être posée pour l'amorçage.

L'utilisation du moulinet est autorisée.

La pêche à vue est autorisée, mais le flotteur doit se trouver dans l'eau.

Le flotteur ne doit pas être surplombé (par exemple: flotteur = 3 g et plombs = 6 g)

Les flotteurs coulissants peuvent être utilisés.

Un poisson harponné sans intention compte, l'harponnage intentionnel **est interdit**

L'utilisation de l'épuisette est autorisée pour sortir un poisson de l'eau. Par contre, il n'est pas permis de l'emprunter ou de la prêter.

Le poisson doit être conservé dans une bourriche qui se trouve dans l'eau, vivant et en bonne état.

Les bourriches métalliques sont interdites.

Les poissons qui n'ont pas la mesure, doivent être remis directement à l'eau et non juste avant la pesée.

Tous les poissons peuvent être capturés, **à l'exception des poissons suivants:**

- Salmonidés
- Ombre
- Brochet
- Perche (Sauf si annoncé sur l'invitation)



Pour les autres types de poissons, pour qui une mesure est prescrite ou pour lesquels une loi cantonale en interdit la capture dans un type d'eau spécifié, les pêcheurs doivent être informé de cas en cas.

9. Signaux

Championnat suisse par équipes, Sélections et Championnat Suisse classique

Après le **1er coup**, le pêcheur peut selon son désir, amorcer léger ou lourd.

Le **2ème coup**, 10 minutes après le premier, indique le début du concours. Il est **interdit** après ce signal, **d'amorcer lourd**, par exemple: Des boules d'amorçage fabriquées à l'aide des deux mains ou préparées à l'avance. Seule l'amorçage avec une seule main est autorisé (Règlement C.I.P.S.).

En cas de non respect du règlement un 1er avertissement sera donné par un membre de la commission sportive. Cet avertissement doit être transmis tout de suite au pêcheur concerné. L'avertissement lui est confirmé par l'intermédiaire des pêcheurs situés à sa gauche et à sa droite.

Un 2ème avertissement par manche conduit à une **pénalisation de 10 points** pour le pêcheur concerné.

Le **3ème coup** indique: "5 minutes jusqu'à la fin du concours".

Le **4ème coup** indique la fin du concours. A ce moment, le poisson doit être dehors de l'eau. L'esche doit être immédiatement sortie de l'eau. Les poissons sortis de l'eau après ce signal, ne seront pas comptés et seront remis à l'eau immédiatement.

Championnat Suisse libre

Le **1er coup**, indique le début du concours.

Le **2ème coup** indique: "5 minutes jusqu'à la fin du concours".

Le **3ème coup** indique la fin du concours. A ce moment, le poisson doit être dehors de l'eau. L'esche doit être immédiatement sortie de l'eau. Les poissons sortis de l'eau après ce signal, ne seront pas comptés et seront remis à l'eau immédiatement.



10. Pesage des Poissons

A la fin du concours, le pêcheur a 15 minutes pour contrôler son poisson. Si lors de la pesée, il est constaté qu'il y a un poisson trop petit ou interdit, le pêcheur concerné sera disqualifié pour la manche.

Le pêcheur doit obligatoirement être présent lors de la pesée de son poisson.

Le pêcheur contrôle l'étalonnage de la balance. Il confirme par sa signature sur la fiche de contrôle qu'il est d'accord avec les valeurs qui y sont notées.

Les poissons seront remis à l'eau à la fin de la pesée du secteur annoncée par un commissaire de secteur.

Après la pesée, seule les poissons vivants seront remis à l'eau. Les poissons morts seront mis ensemble durant la pesée, et ensuite récupérés.

Sur la dernière fiche de chaque secteur, le peseur doit indiquer l'heure de la fin de la pesée.

Par sa signature, le pêcheur accepte le poids indique par la balance, le résultat n'est pas contestable.

11. Protêt

Des actes illicites ou des violations de règlements qui ont lieu pendant le concours doivent être annoncés par écrit à un membre de la commission sportive au plus tard 30 minutes après la fin de la pesée du secteur concerné.

Pour chaque protêt, il faut faire un dépôt de Fr. 20.-. Si le protêt aboutit, le pêcheur reçoit les Fr. 20.- du dépôt en retour, autrement le dépôt va dans la caisse de l'ASPS.

Les protêts et réclamations doivent tout les cas être réglés par la commission sportive avant la clôture des résultats. Avant la remise des prix, la décision doit être



transmise officiellement par le président de la commission sportive ou par son remplaçant.

12. Classement et pénalités

Championnat suisse par équipes et sélections

Lors des 3 manches du Championnat Suisse par équipes et les 6 manches des sélections, les pêcheurs n'ayant pas attrapé de poissons se verront attribué un nombre de points équivalant à la moyenne des places non attribuées dans un même secteur.

Ex. n°1:

24 pêcheurs, 12 classés occupant les 12 premières places avec des points rangs allant de 1 à 12, les suivants marqueront $(13+24) : 2 = 18,5$ points rangs

Ex. n°2 :

29 pêcheurs, 5 classés marquant 1 à 5 points rangs, les 24 pêcheurs sans poissons marqueront $(6+29) : 2 = 17,5$ points rangs.

Ex. n°3 :

8 pêcheurs, 3 classés marquant de 1 à 3 points rangs, les 5 pêcheurs sans poissons marqueront $(4+8) : 2 = 6$ points rangs.

Si il y a un seul pêcheur sans poissons dans un secteur, il marquera un nombre de points rangs correspondant à la dernière place (exemple: 29 pêcheurs, 28 classés) le pêcheur sans poissons marquera 29 points rangs.

En cas d'égalité dans un même secteur, les pêcheurs concernés marqueront un nombre de points équivalant à la moyenne des places qu'ils auraient dû occuper.

Ex: n°1:

2 pêcheurs ex aequo à la 5ème place marqueront $(5+6):2= 5,5$ points rangs

Ex. n°2:

3 pêcheurs ex aequo à la 8ème place marqueront $(8+9+10):2= 9$ points rangs

Les concurrents qui quittent leur place avant l'arrivée du commissaire pour la pesée sont considérés comme absent et seront classés selon le point 11.1, mais avec **+10 points de pénalité** par rapport au secteur dans lequel ils ont ou auraient dû pêcher.

Les pêcheurs qui ne peuvent pas prendre part au concours pour cause de problème sur la route, par exemple panne etc... marqueront **+ 5 points de pénalité** par rapport au pêcheur qui aura marqué le plus de point lors de cette manche. La panne doit être prouvée par un document officiel (facture du TCS, rapport de police).

Les pêcheurs qui ne prennent pas part à une manche marqueront **+10 points de pénalité** par rapport au pêcheur qui aura marqué le plus de points lors de cette manche.



Toute personne qui sera en infraction contre ce règlement sera pénalisée de minimum 15 points par rapport au secteur dans lequel ils ont ou auraient dû pêcher.

Championnat Suisse classique

Un classement intermédiaire sera établi pour chaque secteur et un classement général sera établi à l'aide des secteurs combinés.

Le champion ou la championne Suisse sera celui ou celle, qui aura obtenu le plus de points dans sa catégorie

En cas d'égalité, les pêcheurs seront classés au même rang.

Les pêcheurs, qui n'ont pas attrapé de poissons seront classés dans leur secteur respectif par rapport à leur numéro de place, du plus petit au plus grand.

Les concurrents qui quittent leur place avant l'arrivée du commissaire pour la pesée sont considérés comme absents et seront classés après les pêcheurs présents.

Championnat Suisse libre.

Le champion ou la championne Suisse sera celui ou celle, qui aura obtenu le plus de points dans sa catégorie

En cas d'égalité, les pêcheurs seront classés au même rang.

Les pêcheurs, qui n'ont pas attrapé de poissons seront classés par rapport à leur numéro de place, du plus petit au plus grand.

Les concurrents qui quittent leur place avant l'arrivée du commissaire pour la pesée sont considérés comme absents et seront classés après les pêcheurs présents.



13. Disqualification

Ardillon.

Les participants doivent respecter le règlement cantonal dans les endroits où celui-ci n'autorise la pêche qu'à l'aide d'hameçon sans ardillon.

Si lors d'un contrôle par un organe officiel (police, garde-pêche etc.) le cas se présente, le pêcheur sera disqualifié pour le manche correspondante.

Un comportement scandaleux, tentative de tricherie, tricherie, seront punis:

Championnat suisse par Equipes

Les conséquences sont:

L'équipe au complet est disqualifiée !

Sélections

Les conséquences sont:

Résultat final de toutes les manches + 30 points de pénalités.

Championnat Suisse classique et libre

Les conséquences sont:

Pas de classement sur la liste de résultats. Mais l'acte illicite qu'ils auront commis ainsi que la sanction seront annoncés à la remise des prix.



14. Distribution des prix

Championnat Suisse classique et libre

Tous les pêcheurs qui ne sont pas présents à la distribution des prix perdent leur droit pour recevoir leurs prix. Ceux qui doivent s'absenter pour un cas de force majeure peuvent s'adresser à la commission sportive ou au minimum donner leur fiche à un collègue ou à leur président. Sans fiche, le prix sera pas distribué.

15. Accident

La commission sportive et ses membres n'ont aucune responsabilité civil en cas d'accident de personnes, qui en tant que participants ou spectateurs prennent part directement ou indirectement au concours. Ceci est également valable en cas de dégât matériel.

16. Règlements

Pour tout ce qui ne figure pas dans ce règlement, la commission sportive en collaboration avec le comité centrale prendra les décisions qui conviennent. Si nécessaire en se basant sur le régalement C.I.P.S. / F.I.P.S

Chaque participant confirme par son inscription qu'il est d'accord avec ce règlement.

17. Conclusions

En cas de difficultés d'interprétation à cause de la langue, le texte français fait foi.

Le 20 février 2009

Pour le texte français

Georges Weidner

Pour les textes italien et allemand

Andreas Forni

